



FO Caterpillar.04/76/23/75/40

NAO 2011 : FO signera l'accord !

Les Négociations Salariales Obligatoires sont terminées. Après huit réunions et près d'une trentaine d'heures de négociation, elles ont débouché sur des avancées intéressantes que nous jugeons dignes d'intérêt.

En effet, la mise en place d'un STIP pour les non-cadres, l'instauration d'une mutuelle d'entreprise pour tous, l'attribution d'une augmentation générale de 2 % associée à une prime exceptionnelle de 500 €; ne peuvent pas être balayés d'un revers de main. Le principe de réalité fait aussi partie intégrante d'un juste raisonnement syndical. Nier continuellement le réel en se réfugiant volontairement ou involontairement dans l'illusion ne contribue en rien au progrès social, bien au contraire.

Après une honnête analyse des dispositions prévues dans l'accord et une juste appréciation de la situation actuelle, FO a décidé de signer. Il ne faut pas se raconter d'histoires; une infime minorité de salariés est prête à partir en grève illimitée pour obtenir plus. C'est une donnée que tout syndicat sérieux est obligé d'intégrer dans son raisonnement.

Il est bon aussi de préciser que cette signature n'empêche nullement les autres syndicats de continuer leurs diverses actions en justice: intéressement, STIP; mutuelle d'entreprise.

De plus, elle permet aux syndicats plus frondeurs d'utiliser les moyens de contestation habituels: assemblée générale, débrayages, grève illimitée; pour obtenir de nouvelles avancées.

Néanmoins, nous estimons que bien des accords ont été signés avec des avantages nettement moins élevés que ceux obtenus cette année.

Naturellement nous aurions souhaité plus: 4% d'AG, 1500 € de prime, l'intéressement, etc,etc. Nous avons quand même acquis la conviction d'avoir obtenu le maximum de ce que l'on pouvait raisonnablement atteindre.

Les dispositions de l'accord :

1. Augmentation Générale 2% (applicable au 1^{er} Avril)
2. Augmentation de mérite 1.1% (applicable au 1^{er} Avril)
3. Promotion 0.5%
4. Prime exceptionnelle : 500€ (uniquement pour les ouvriers & administratifs techniciens). Versement sur la paie du mois de Mai.
5. Mise en place du STIP.
6. Attribution d'une prime de mérite pour les salariés au maxi de leur grille notés R1 et R2. Prime de 350€ pour les R1 et 250€ pour les R2.
7. Réévaluation des bas quotients.
8. Mutuelle d'entreprise pour tous. Applicable 1^{er} janvier 2012.
9. Augmentation de la prime de transport de 3.9% (10Km et + de 15Km). Création d'une troisième tranche : + de 30 Km.
10. Chèque emploi service pour les travailleurs reconnus handicapés. 360€ par an.

Si les procès en cours aboutissent comme certains syndicats le prévoient, alors nous aurons tout gagné : les dispositions de l'accord, plus les avantages acquis par le biais des procédures juridiques. En résumé cela aurait le mérite de "doubler la mise" ! Il n'y a donc plus qu'à attendre le résultat.

Nous sortons de ces négociations avec le sentiment du devoir accompli, sans fanfaronnades syndicales, sans démagogie, en ayant développé une saine communication. Nous pensons avoir contribué, avec d'autres syndicats, à faire avancer les choses dans le bon sens. Certes, des frustrations persistent, notamment l'absence de la prime d'intéressement, mais nous sommes persuadés que d'une manière ou d'une autre elle sera remise en place. Nous pourrions alors bénéficier du STIP et de L'intéressement, ce qui faisait partie de nos revendications de base.

En conclusion, cet accord comme les autres ne résoudra pas tous nos problèmes, mais l'essentiel est préservé, c'est un mérite que tout salarié un tant soit peu lucide saura lui reconnaître.

Force Ouvrière, le 20.03.2011